CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Réaliser des premiers secours en santé mentale

Code de la fiche :
RS7212

Etat :
Active

Télécharger la fiche Aide en ligne

L'essentiel

Code(s) NSF	**331 :** Santé
Formacode(s)	**42866 :** Santé sécurité travail **43431 :** Santé mentale
Date d'échéance de l'enregistrement	**25-06-2028**

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE FRANCE (PSSM FRANCE)	84764818500035	-	https://www.pssmfrance.fr/

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

La certification consiste à valider la compétence complémentaire de "Réaliser des premiers secours en santé mentale" de la part de professionnels pouvant être confrontés à des situations où la santé mentale d'une personne est menacée. Cela peut concerner aussi bien des premiers secours proprement dits, suite à une crise que la sollicitation de personnes ayant un souci psychique ou mental et demandant une aide pour y remédier.

Les professionnels concernés par cette compétence sont : les managers ou responsable d'équipe, les professionnels des ressources humaines, les chargés de prévention RPS, les professionnels de la santé (infirmiers, médecins généralistes, aides-soignants), les travailleurs sociaux et éducateurs spécialisés, les psychologues et thérapeutes, les policiers, gendarmes et militaires, les agents de sécurité et intervenants en gestion de crise, les pompiers sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, les ambulanciers.

Cette activité consiste non pas à faire un diagnostic psychique ou psychiatrique de la personne faisant l'objet du premier secours en santé mentale (ce qui est de la compétence des professionnels de la psychiatrie) mais à protéger la personne, évaluer les professionnels à contacter et orienter la personne vers les services compétents.

Compétences attestées :

Approcher une personne en situation de crise de manière sécurisée, en observant attentivement son comportement et son environnement, en analysant et évaluant la situation, afin d'assurer une intervention calme et maîtrisée, en prenant en compte, le cas échéant une situation de handicap de la personne.

Interagir efficacement avec la personne en détresse en établissant un échange actif et empathique et en interrogeant son entourage, pour obtenir des informations complémentaires, évaluer rapidement le degré d'urgence, et apporter une assistance adaptée en cas de crise, en prenant en compte, le cas échéant une situation de handicap de la personne.

Assurer la sécurité et le bien-être de la personne en détresse en la mettant à l'abri de tout danger et en la rassurant oralement, tout en analysant rapidement la situation afin d'identifier le plan d'action le plus approprié et d'intervenir efficacement en conséquence, en prenant en compte, le cas échéant une situation de handicap de la personne.

Orienter et accompagner la personne vers des professionnels ou des ressources adaptées en fonction de ses besoins, afin de garantir une prise en charge appropriée et un soutien efficace, en prenant en compte, le cas échéant une situation de handicap de la personne.

Contacter le service ou la personne adéquate et assurer le relais auprès des professionnels compétents, afin de garantir une prise en charge adaptée et efficace de la personne en détresse, en prenant en compte, le cas échéant une situation de handicap de la personne.

Modalités d'évaluation :

Une mise en pratique d'une intervention de premier secours en santé mentale

Une séance de questions réponses avec un jury.

Pour valider la certification, le candidat devra avoir validé l'ensemble des critères listés dans la fiche d'évaluation composant la présente certification.

Secteur d'activité

Références juridiques des règlementations d'activité :

Voie d'accès

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

Les personnes pouvant participer à cette formation certifiante doivent exercer, au moment de l'inscription un des métiers suivants : managers ou responsable d'équipe, professionnels des ressources humaines, chargés de prévention RPS, professionnels de santé (infirmiers, médecins généralistes, aides-soignants), travailleurs sociaux et éducateurs spécialisés), psychologues et thérapeutes, policiers gendarmes et militaires, agents de sécurité et intervenants en gestion de crise, pompiers sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, ambulanciers.

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-	-
En contrat d'apprentissage		X	-	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé d'au moins deux professionnels de premier secours en santé mentale, tous deux extérieurs à l'organisme de formation. En cas de membres en nombres pairs, le président aura voix double. Dans ce cas, le président sera obligatoirement un professionnel extérieur à l'organisme de formation. En cas de membres en nombres impairs, le président pourra être membre de l'organisme de formation ou extérieur à celui-ci. Au moins 50% des membres du jury seront extérieurs à l'organisme de formation Les membres du jury n'auront aucun lien personnel ni professionnel avec le candidat Ils n'ont pas participé à la formation du candidat	18-07-2025
En contrat de professionnalisation		X	-	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience		X	-	-

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Date de décision	25-06-2025
Durée de l'enregistrement en années	3

Date d'échéance de l'enregistrement	25-06-2028
Date de dernière délivrance possible de la certification	25-12-2028

Pour plus d’informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

https://www.pssmfrance.fr/

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d’activité, de compétences et d’évaluation